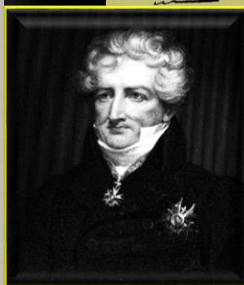


L'ILLUSTRE AMIRAL HENRI RIEUNIER - HISTOIRE D'UN ALBIGEOIS CÉLÈBRE : SES PARENTS - FILS DU PRINCIPAL DU COLLÈGE DE CASTELSARRASIN - ÉTUDES À TOULOUSE - MARIAGE - BEAUX-PARENTS - SA FAMILLE. AUTEUR HERVÉ BERNARD HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'A.E.C. 24 MAI 2021.

11° 1 - Académie de Toulouse.
Instruction publique.
Extrait des procès-verbaux de la Commission de l'Instruction publique.
France Du 15 Octobre 1818.
La Commission. Établie à qui suit
Art. 1.
M. Rieunier, Régent au Collège Walby, est nommé provisoirement Régent de 2^e et de 3^e, au Collège de Castelsarrasin, en remplacement de M. Péllet.
Art. 2.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Le Commissaire chargé du Sceau
Signé Cuvier.
Le Président de la Commission
Signé Royer-Collard.
Le Secrétaire Général
Signé Péllet.
Pour Copie conforme pour le Secrétaire Général
Le Chef du Bureau
Chabrol d'Arles.

Académie de Toulouse.
N.°
Collège de Castelsarrasin
Université Royale de France.
Extrait de l'Arrêté du Conseil royal de l'Instruction Publique du 8 octobre 1811.
Nous Baron Georges Cuvier, officier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, Conseiller d'État et au Conseil royal de l'Instruction Publique, chargé des fonctions de Président,
Vu les rapports du Recteur de l'Académie de Toulouse et du Conseiller au Conseil royal chargé des fonctions de Secrétaire,
après avoir pris l'avis du Conseil royal
avons arrêté et arrêtons ce qui suit.
Art. 1.
Le 5^e Rieunier (François Etienne) Bachelier et Lettres, régent de 4^e et de 5^e au Collège de Castelsarrasin, est nommé régent de 3^e et de 4^e au même Collège.
Art. 2.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Le Conseiller d'État et au Conseil royal, chargé des fonctions de Secrétaire
Signé 15^e G. Cuvier
Par M. le Conseiller Président
Le Conseiller Secrétaire Général
Signé Péllet.
Pour l'Extrait conforme - Signé Péllet
Le Recteur
François Etienne Rieunier.



**Baron
Georges Cuvier
(1769-1832)**

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DIPLÔME DE BACHELIER ÈS-LETTRES,
Délivré conformément à l'art. 2 de l'arrêté du Conseil de l'Université du 22 octobre 1811, et à l'art. 5 de l'ordonnance royale du 5 octobre 1814.

AU NOM DU ROI.

NOUS PIERRE-PAUL ROYER COLLARD, Conseiller d'État, Président de la Commission de l'Instruction publique;
Vu l'article 1^{er} du Décret du 9 avril 1809, portant que, pour être admis dans les Séminaires, les Élèves devront justifier qu'ils ont reçu le grade de Bachelier dans la Faculté des Lettres; et l'article XIX du Décret du 17 mars 1808, portant que, pour être admis à l'examen dudit Baccalauréat, il faudra être âgé au moins de seize ans, et répondre sur tout ce qu'on enseigne dans les hautes classes des Lycées;
Vu la délibération du Conseil de l'Université du 23 novembre 1810, sur les formes à suivre pour donner le grade de Bachelier aux jeunes gens destinés à l'État ecclésiastique, dans les villes où il n'y a point encore de Faculté des Lettres établies;
Vu enfin l'ordonnance du Roi, du 5 octobre 1814;
Sur le Certificat d'aptitude délivré au sieur Rieunier, (même) né à Albi, département du Tarn, le 25 février 1794 - par l'Inspecteur de l'Académie de Toulouse, le 13 juillet 1813, et visé par le Recteur de ladite Académie;
Donnons, par ces présentes, audit sieur Rieunier, le Diplôme de Bachelier ès-Lettres, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois et règlements.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de la Commission de Paris, le 29 Mai 1818.

LE COMMISSAIRE CHARGÉ DU SCAU,
Le 5^e Rieunier
96^e. 1811

LE PRÉSIDENT, Royer Collard
PAR M. LE PRÉSIDENT,
Le Secrétaire,
Gueneau de Mussy
Délivré par nous Recteur de l'Académie Royale de Toulouse, le 13 Juin 1813.
François Etienne Rieunier

**François-Etienne Rieunier (1794-1867) - originaire d'Albi - Père de l'Amiral Henri Rieunier.
Professeur d'humanités et régent de 3^{ème} et de 4^{ème} au Lycée La Pérouse d'Albi
Muté pour raison de service à Castelsarrasin, Moissac.**

Professeur puis "Principal" de - 1820 à 1851 - à Castelsarrasin et, Moissac.

Il passa son certificat d'aptitude le 13 juillet 1813 (sous Napoléon 1^{er}) et reçu son diplôme de Bachelier ès-lettres le 29 mai 1818 (sous Louis XVIII), l'un des premiers brevets du Baccalauréat décerné en France.

Diplôme sur Parchemin (fine peau de cuir de couleur jaune) – © Collection Privée Hervé Bernard.

L'ILLUSTRE AMIRAL HENRI RIEUNIER - HISTOIRE D'UN ALBIGEOIS CÉLÈBRE : SES PARENTS - FILS DU PRINCIPAL DU COLLÈGE DE CASTELSARRASIN - ÉTUDES À TOULOUSE - MARIAGE - BEAUX-PARENTS - SA FAMILLE. AUTEUR HERVÉ BERNARD HISTORIEN DE MARINE, MEMBRE DE L'A.E.C. 24 MAI 2021.



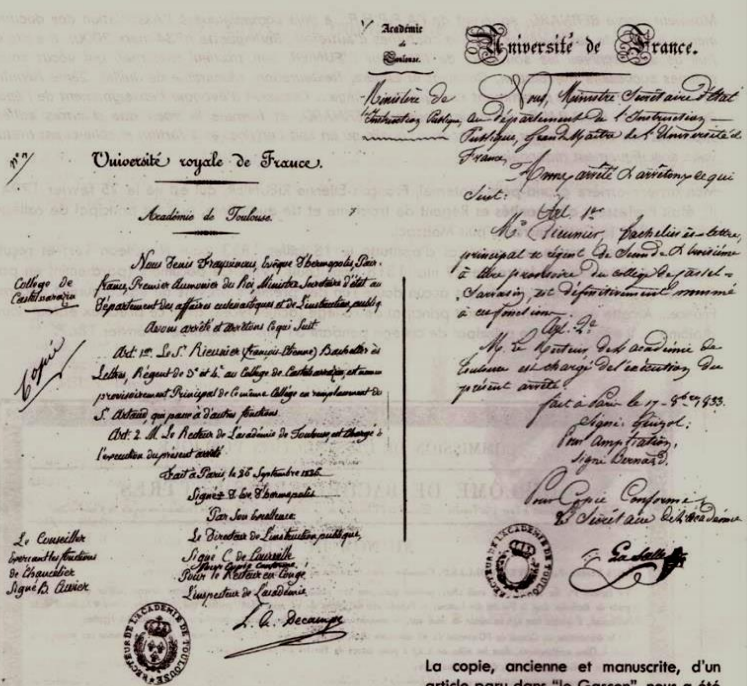
**Photo aquarellée vers 1840.
François Etienne Rieunier
Albi, 1794-1867
Principal du Collège de
Castelsarrasin puis de Moissac.
Père de l'Amiral Henri Rieunier.
1^{er} laïc à diriger le vénérable
Collège de Moissac en 1841.**

© Collection Hervé Bernard.



**Denis-Antoine-Luc, Comte de Frayssinous (1768-1841)
Evêque d'Hermopolis - 1^{er} Aumônier du Roi Louis XVIII
Chef de l'Instruction Publique - Grand Maître de l'Université
Pair de France - Académie Française.**

Mon arrière-arrière grand-père fut nommé au collège de Castelsarrasin, d'abord à ce titre provisoire (1826) puis à titre définitif (1833). Il était fort apprécié par ses élèves et la population de Castelsarrasin.



La copie, ancienne et manuscrite, d'un article paru dans "le Gascon", nous a été heureusement conservée. J'en transcris le texte :

"... c'est avec douleur que les pères de famille, les fonctionnaires publics, et les notabilités de la ville et de l'arrondissement de Castelsarrasin, ont appris que Monsieur RIEUNIER, principal de notre collège communal, était appelé par Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique à remplir les mêmes fonctions, au collège de MOISSAC, pour l'année classique 1841-1842, et qu'en exécution de cette mesure, il devait quitter l'important établissement qu'il dirigeait avec tant de succès depuis plusieurs années, à la rentrée des classes, époque à laquelle nous touchons.
On aura de la peine à remplacer utilement Monsieur RIEUNIER à Castelsarrasin, et il laisse une tâche bien difficile à son successeur. D'après l'invitation de Monsieur le Recteur, le bureau d'administration du collège de Castelsarrasin doit se réunir très prochainement, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet, afin de présenter au chef de l'Académie une liste de candidats pour la place que Monsieur RIEUNIER laisse vacante. Espérons que le choix qui en résultera aura l'assentiment des hommes éclairés et amis de leur pays, et qu'il portera sur le plus digne".

Mon arrière-arrière grand père maternel fut donc muté au collège de MOISSAC en 1841.

Extrait des notes concernant le collège de MOISSAC :

"... Le 17 mars 1659, le conseil communal tient séance pour la fondation d'un collège, avec l'aide du Père Abbé du Monastère. Les Pères de la Doctrine en seront chargés. L'évêque de Cahors donne son approbation. Une croix est plantée dans les fondations de la future chapelle. On quête en ville pour l'achat de trois maisons de quartier. Les travaux commencent, mais sont interrompus par ordre du Roi.
Le 16 février 1661, lettres patentes de Louis XIV autorisant la fondation du collège, confié aux Doctrinaires, après discussion et approbation du Conseil du Roi (le cardinal de Mazarin étant abbé commendataire de MOISSAC comme l'avait été le Cardinal de Richelieu pour Saint-Sauveur de REDON).
Le 21 septembre 1677, bénédiction de la pierre fondamentale de la chapelle.
En 1684, il y a 16 élèves en classe de philosophie, 14 en rhétorique, 13 en seconde, 16 en 3e, 14 en 4e, 10 en 5e, 23 en 6e. Les régents sont au nombre de sept.
En 1701, établissement d'une promenade devant le collège. En 1712, réunion par un mur, des deux bâtiments du collège, avec portail aux armes des Conseils de la Ville et du Roi.
En 1716, les Pères de la Doctrine dédient au Conseil une tragédie, Bajazet ; on construit une salle de théâtre pour la jouer. Juin 1745, une place d'honneur est réservée aux Conseils au cours des exercices littéraires. Le 27 avril 1783, visite du Père provincial des Doctrinaires ; Loménie de Brienne est alors Abbé de MOISSAC.
En juin 1790, parade militaire devant le collège. En octobre 1792, fermeture de tous les "établissements religieux". En 1793, le bâtiment est transformé en prison pour les suspects, et en caserne de gendarmerie, la chapelle est utilisée comme salle de délibération des assemblées populaires, puis devient temple de la déesse Raison pendant la Terreur. Trois régents partent aux armées, les autres retirés dans la maison de Mr de CERAT, émigré, maintiennent un semblant d'enseignement à MOISSAC pendant la Révolution et une partie de l'Empire.
En 1825, le collège est enfin rendu à sa destination première. Sa réouverture se fait le 1er février 1826, sous le patronage du Baron DETOURS, Maire de MOISSAC, et en la présence de Monseigneur de CHEVERUS, évêque de MONTAUBAN. L'abbé SALERS, curé de la paroisse Sainte-Catherine, installée dans la chapelle du collège aux lieux et place de l'ancienne église dévastée, devient le premier principal du collège. L'abbé DELON, ancien aumônier du Lycée Louis le Grand de PARIS, lui succédera.
C'est donc au début d'octobre 1828 que l'abbé DELON devient principal. Il est probable que d'autres prêtres lui succédèrent, dont le dernier fut l'abbé VELLAY, que remplaça mon arrière-arrière grand-père Etienne RIEUNIER en 1841 : Mon grand aïeul fut ainsi le premier laïc à diriger le vénérable collège de MOISSAC.

